



PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2019 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2020 qu'elle a adopté dans sa séance du 30 octobre 2019.

Le budget 2020 qui vous est présenté laisse apparaître une perte de Fr. 314'000.-. Cela représente une augmentation de l'excédent de charges de Fr. 180'900.- par rapport au budget établi pour 2019 avec un taux d'imposition de 78 %.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture du budget 2020 :

1. Administration générale

Les coûts nets sont en augmentation par rapport au budget 2019 (+ Fr. 15'000.-). Cela est principalement dû à des augmentations des salaires et charges sociales des employés communaux et à l'augmentation des frais inhérents au Conseil communal.

2. Finances

Ce poste subit pour 2020 d'importantes modifications par rapport au budget 2019. En effet, suite au refus par la population de l'augmentation du taux d'imposition de 74 % à 78 % acceptée par le Conseil Communal, les recettes fiscales s'en trouvent réduites d'autant. Si les amortissements sur les investissements augmentent, les acomptes pour la péréquation seront moins élevés et, par conséquent, le montant global des recettes nettes liées au dicastère des finances figurant au budget ne diminue que de Fr. 88'000.-.

Revenus sur impôts

La tendance à la stagnation des revenus des personnes physiques, conformément au bouclage des comptes 2018, se confirme. Cela s'explique en partie par une modification structurelle de la composition de nos contribuables sur laquelle nous n'avons aucune influence et par une situation conjoncturelle stagnante.

Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent comme suit par rapport au budget 2019 :

- Diminution de l'impôt sur le revenu (./ Fr 120'000.-)
- Diminution de l'impôt sur la fortune (./ Fr 3'000.-)
- Diminution de la compensation cantonale liée à la RIEIII (./ Fr. 1'000.-)
- Augmentation de l'impôt foncier (+ Fr. 3'000.-) due aux différentes révisions d'estimation fiscales
- Diminution des impôts récupérés après défalcatons (./ Fr. 2'000.-)
- Diminution de l'impôt des travailleurs frontaliers (./ Fr. 1'000.-)

Pour rappel, l'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 210.400.10 et 210.400.20) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts sans indexation. Afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen a été réalisée.

En ce qui concerne les recettes conjoncturelles, nous avons, dans une plus large mesure, tenu compte des résultats favorables des années antérieures et adapté leurs montants à la hausse depuis le budget 2019.

Péréquation financière

La charge nette diminue par rapport au budget de l'année précédente (./ Fr. 54'000.-). Cette diminution s'explique d'une part par l'augmentation des montants restitués via les couches population et, d'autre part, par le fait que la base de calcul via la valeur du point d'impôt fixant les acomptes 2020 (résultat des impôts 2018) se situe à nouveau dans les valeurs moyennes.

Pour 2020, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 20.28 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget :

Péréquation directe :

a) <u>Alimentation</u> (20.28 points)	Fr. <u>767'618.-</u>
b) <u>Restitution</u>	
• Couche solidarité	Fr. -227'125.-
• Couche population	Fr. -151'797.-
• Dépenses thématiques ¹	Fr. -29'028.-
• Total restitution	Fr. <u>407'950.-</u>
<u>Contribution nette 2020</u> selon estimation cantonale	Fr. <u><u>359'668.-</u></u>

¹ Contribution cantonales à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2018 était effectivement de Fr. 331'956.-, et celle de 2019 a été estimée à Fr. 413'803.- selon les prévisions cantonales (acomptes).

Au vu de la valeur du point d'impôt pris en compte pour le calcul, il semblerait donc que les acomptes 2020 soient adaptés.

Amortissements

Les amortissements budgétés pour 2019 relatifs au patrimoine administratif correspondent aux amortissements obligatoires imposés aux communes. Ils sont de Fr. 25'000.- supérieurs à ceux budgétés pour 2019, puisque les investissements 2019 pour les aménagements routiers de la ligne TL 54 et la rénovation du local de voirie devront être amortis.

3. Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes d'env. Fr. 80'000.- par rapport au budget 2019. Si le résultat lié à l'exploitation de la ferme communale a été légèrement révisé à la hausse, le collège et la Salle Davel subissent une forte diminution des revenus suite à la révision des tarifs de location des salles payés par l'ASICE (./ Fr. 66'000.-).

Les principales variations liées aux frais des bâtiments du patrimoine administratif se décomposent principalement comme suit par rapport au budget 2019 :

- Augmentation des coûts liés à la gestion de la forêt (+ Fr 11'000.-)
- Augmentation des coûts nets de la Salle Davel (+ Fr 11'000.-)
- Augmentation des coûts nets du collège (+ Fr. 67'000.-).

Pour des raisons de lisibilité, les comptes du Château et de sa dépendance ont été séparés (voir comptes 351 – Château et comptes 354 Dépendance du Château). Les coûts nets globaux pour ces deux bâtiments restent stables, malgré la nouvelle répartition.

Ferme communale (patrimoine financier)

Le premier exercice 2018 lié à l'exploitation de la ferme communale s'est soldé par un excédent de charges de Fr. 25'000.-. Cependant, celui-ci n'est pas représentatif puisque les appartements n'étaient pas tous loués pour l'année entière et que des frais complémentaires ont été comptabilisés pour leur mise en location.

Sur cette base, il nous est encore difficile d'en estimer les charges effectives, le résultat financier de 2019 sera plus significatif.

Pour le budget 2020, les loyers ont été budgétés dans leur entier et les frais répartis dans les différents comptes sur la base du résultat 2018. Les intérêts sur emprunts ont été revus à la baisse puisqu'aucun nouvel emprunt n'est prévu à ce jour (./ Fr. 14'000.-).

Pour rappel, sur les Fr. 3'235'000.- d'autorisation d'emprunt octroyé par votre Conseil, ce ne sont à ce jour que Fr. 2'000'000.- qui ont été empruntés.

Sur la base de ces estimations, la ferme communale nous rapporterait un rendement net d'environ Fr. 44'000.-.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Selon la convention avec l'EFAJE encore en cours d'élaboration à ce jour, les coûts d'aménagement de l'UAPE pris en charge par cette dernière (Fr. 45'000.-) seront à priori compensés par les locations des locaux sur 3 ans. Les charges d'exploitation liées à ces locaux (eau, électricité, chauffage) seront également pris en charge par l'EFAJE. De ce fait, l'opération devrait être neutre sur le plan financier.

4. Travaux

Les coûts nets de ce dicastère sont relativement stables par rapport au budget 2019. Cependant, nous vous rappelons qu'un préavis de crédit extrabudgétaire concernant la rénovation de la route des Biolettes est en cours d'élaboration et vous sera présenté au printemps prochain. Ces travaux estimés à Fr. 150'000.- (selon devis début 2019) grèveront le résultat financier de ce dicastère d'autant.

Ordures ménagères et déchets

Le budget 2020 tient compte du changement de prestataires qui a eu lieu en septembre dernier. Cette mesure devrait nous permettre d'économiser environ Fr. 5'000.- sur les frais d'enlèvement des ordures.

L'entrée en vigueur de la convention avec la Commune de Cugy pour l'adhésion à la déchetterie de Praz-Facon aura lieu au 1^{er} janvier 2021. De ce fait, l'acquisition du programme de gestion des accès (voir sous cptes 110) et d'une dépense unique et exceptionnelle de Fr. 5'000.- pour l'achat de cartes magnétiques a été budgétée pour fin 2020.

Entretien des collecteurs EC/EU et stations d'épuration

En ce qui concerne le chapitre des collecteurs EU/EC et suite aux divers travaux effectués depuis le début de la législature (contrôles et mises en conformité des séparatifs), les coûts nets devraient être, pour la première année, en diminution et devraient se stabiliser.

Concernant l'épuration et le fonctionnement des STEP, les coûts restent élevés, mais stables.

5. Instruction publique et cultes

Notre participation aux coûts de l'instruction publics augmente (+ Fr. 14'000.-).

Afin de répondre à l'obligation faite aux communes de mettre en place un accueil parascolaire pour 2021 au plus tard, l'ASICE a scindé ses comptes entre les activités scolaires et celles liées au parascolaire. Aux activités parascolaires déjà en place (cantine, bibliothèques) s'ajoute l'accueil parascolaire des élèves de 7P à 11S dès la rentrée 2020.

6. Police

Aucune remarque particulière.

7. Sécurité sociale

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de Fr. 26'000.- Cette réduction est toutefois trompeuse puisque les coûts liés à l'AVASAD ont été repris par le canton (./ Fr. 105'000.-).

Les principales variations liées à ce dicastère se décomposent comme suit par rapport au budget 2019 :

- Augmentation des coûts liés au service social (+ Fr. 69'000.-)
- Augmentation des coûts liés à la prévoyance sociale (+ Fr. 10'000.-)
- Suppression de notre participation à la santé publique (./ Fr 105'000.-)

La mise en œuvre de la RIEIII et de ses mesures complémentaires n'ayant probablement pas encore déployé tous ses effets, il est difficile d'estimer si le montant des acomptes de la facture sociale sont conformes à la réalité, ceci indépendamment des montants ristournés à l'Etat pour nos recettes conjoncturelles dont l'estimation est à priori trop élevée.

Ainsi, sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2020 :

- contribution 2020 (15.4 points d'impôts)	Fr.	582'970.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2018	Fr.	134'907.-
- total 2020 facturé selon les prévisions cantonales	Fr.	<u><u>717'877.-</u></u>

* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers.

Le montant net final de la facture sociale se portait à Fr. 688'443.- pour 2018 et les acomptes 2019 prévoient quant à eux un montant participatif de Fr. 707'541.-.

8. Services industriels (service des eaux)

Aucune remarque particulière.

Conclusions :

En résumé et par dicastère, les variations les plus importantes sont :

- Administration générale	+ Fr.	20'000.-
- Finances	./ Fr.	87'500.-
- Domaines et bâtiments	+ Fr.	79'800.-
- Instruction publique et cultes	+ Fr.	13'600.-
- Sécurité sociale	./ Fr.	26'000.-
Service social	+ Fr.	69'000.-
Prévoyance sociale	+ Fr.	10'000.-
Santé publique (AVASAD)	- Fr.	105'000.-

L'utilisation des fonds se présente donc ainsi :

<u>Charges imposées</u>	<u>Coûts selon budget</u> <u>2020</u>	<u>Equivalent</u> <u>point d'impôt*</u>
ASICE	Fr. 665'000.-	env. 17.7 pts
Péréquation financière	Fr. 360'000.-	env. 9.6 pts
Facture sociale	Fr. 718'000.-	env. 19.1 pts
Service social	Fr. 373'000.-	env. 9.9 pts
Police cantonale	Fr. 123'000.-	env. 3.3 pts
Santé publique	Fr. 0.-	
Autres	Fr. 111'500.-	env. 3.0 pts
 Sous-total	 Fr. 2'350'500.-	 env. 62.6 pts
 <u>Charges du ménage communal</u>	 Fr. 965'000.-	 env. 25.8 pts
 <u>Total des charges</u>	 3'315'500.-	 env. 88.4 pts
 ./ Recettes fiscales	 Fr. 2'786'000.-	 74.0 pts
./ Autres recettes (impôt foncier, taxes communales)	Fr. 215'500.-	env. 6.0 pts
<u>Excédent de charges</u>	314'000.-	env. 8.4 pts

* valeur du point d'impôt budgétée arrondie à Fr. 37'500.- (valeur effective 2018 Fr. 37'832.-)

A cette perte budgétée, il faudra selon les circonstances ajouter le montant de la réfection de la route des Biolettes d'un montant de l'ordre Fr. 150'000.- dont le préavis vous sera présenté au printemps prochain.

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre commune résultant du budget 2020 représente un montant de Fr. 43'300.-. Sachant que nos amortissements s'élèvent à Fr. 303'000.-, nous constatons que de manière semblable aux prévisions concernant le budget 2019, les recettes courantes ne pourront financer qu'une partie des amortissements obligatoires et que, par conséquent, les liquidités ne seront pas entièrement reconstituées. Cette érosion pourrait à terme obliger la Commune à emprunter pour financer le ménage courant.

Au vu des excédents de charges et des cash-flows prévus pour 2019 et 2020, la réalisation de nouveaux investissements est fortement compromise, malgré le plan d'investissement qui vous est remis en annexe. Seuls les investissements imposés par l'Etat (PGA) ou finançables sans impact pour le budget communal (soit financés par des dissolutions de réserves ou augmentations de taxes) seront à priori réalisables.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

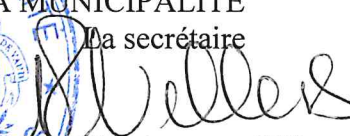
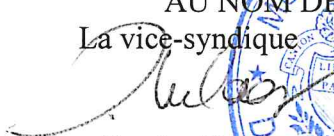
Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 06/2019 de la Municipalité
- vu le budget 2020
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget pour l'année 2020

tel qu'il vous est présenté, prévoyant un déficit de Fr. 314'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La vice-syndique La secrétaire

Sandra Hulaas Valérie Zumbrunnen Villars



Adopté lors de la séance de la Municipalité du 30 octobre 2019.

CC du 9 décembre 2019

Réf.: S. Hulaas

Morrens, le 30 octobre 2019